

Ordre du jour de la séance du conseil municipal du 2 août 2021 :

- Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021.
- Délégation au Maire par le Conseil Municipal
- Avis sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 juillet 2021
- Avis sur le renouvellement de l'intervention du musicien au sein de l'école
- Décision modificative n°3 au budget de la Commune
- Décision modificative n°1 au budget de l'assainissement
- ALSH : période d'ouverture et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022
- Fixation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la scolarisation d'enfants d'autres communes pour l'année scolaire 2021-2022.
- Autorisation d'utiliser le terrain de football par l'école de football USR foot de Château-Renault
- Autorisation de signature de la convention d'occupation du terrain de football pour l'école de football USR foot de Château-Renault et fixation de la participation financière
- Règlementation des horaires de l'éclairage public sur le territoire de la commune
- SIEIL : Adhésion au groupement de commandes « Pole Energie Centre » pour l'achat d'électricité
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Présentation du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Questions diverses